

PALIER 2 ▶ COMPÉTENCE 4 ▶ LA MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le niveau requis au palier 2 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau école.

S'APPROPRIER UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL	DATE
▶ Connaître et maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques	
A DOPTE R U N E A T T I T U D E R E S P O N S A B L E	
▶ Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus	
C R É E R , P R O D U I R E , T R A I T E R , E X P L O I T E R D E S D O N N É E S	
▶ Produire un document numérique : texte, image, son	
▶ Utiliser l'outil informatique pour présenter un travail	
S'INFORMER, SE DOCUMENTER	
▶ Lire un document numérique	
▶ Chercher des informations par voie électronique	
▶ Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet	
C O M M U N I Q U E R , É C H A N G E R	
▶ Échanger avec les technologies de l'information et de la communication	

La compétence 4 est validée au palier 2 le :